valipac

Rapport annuel 2022

Sommaire

Introduction – 04

01 Notre mission de base : atteindre les taux de recyclage pour nos clients – 06

02 Résultat financier 2022 – 12

03 La Belgique championne du tri – 16

04 Traçabilité maximale et plus de recyclage en Europe – 24

05 Des emballages durables pour plus de circularité – 32

Conclusion – 38

Une position unique sur le marché européen

C'est avec beaucoup de fierté et de joie que nous célébrons avec vous le 25e anniversaire de Valipac! Ce qui n'était au départ qu'une organisation modeste est devenu un acteur de premier plan dans le monde de l'emballage industriel. Au cours de ces 25 années, nous avons travaillé avec beaucoup de dévouement et d'engagement pour répondre aux attentes de nos partenaires.

La base des activités de Valipac a été définie dans la directive européenne de 1994. Lors de l'implémentation de cette directive, et malgré une structure étatique complexe, la Belgique a réussi à établir un cadre solide pour la gestion des emballages et des déchets d'emballages. Les agréments successifs accordés à Valipac par la Commission Interrégionale de l'Emballage définissent notre fonctionnement et nos activités pour une période de cinq ans.

Le dernier agrément en date octroyé à Valipac pour la période 2022-2026 met l'accent sur la circularité locale des emballages. Ainsi, nous avons reçu de nouvelles obligations pour, entre autres, encourager le recyclage local et l'utilisation de contenu recyclé, identifier et contrôler les destinations finales des déchets d'emballage, encourager la prévention et la réutilisation des emballages industriels, ...

Ces nouvelles obligations ont été mises en œuvre avec succès par Valipac. Grâce à une bonne coopération avec les parties prenantes, mais aussi et surtout grâce aux efforts d'une équipe jeune et dynamique, combinés à un management expérimenté, nous avons réalisé en 2022 des progrès significatifs en matière d'identification des destinations finales, de preuves du recyclage effectif et d'utilisation de contenu recyclé.

La révision de la directive de 1994 sur laquelle l'Europe travaille actuellement (la Directive sur les emballages et les déchets d'emballages) pose des défis majeurs à l'industrie. Grâce à une approche proactive et à l'accent mis sur la circularité, Valipac est prête à relever de nouveaux défis pour ses clients.

Valipac n'a que 25 ans et les efforts déployés pour stimuler la circularité locale des emballages apportent une nouvelle dynamique à l'organisation. Nous nous réjouissons des années à venir et continuons à investir dans l'innovation, la durabilité et la valeur ajoutée pour nos parties prenantes.

Francis & Lieven

FRANCIS HUYSMAN
Managing Director

LIEVEN STALMANS
Président

Notre mission de base: atteindre les taux de recyclage pour nos clients

Pour l'année de référence 2021, nous avons démontré que 91,2 % des emballages industriels mis sur le marché belge ont été recyclés. Ces résultats sont calculés conformément aux réglementations belge et européenne en vigueur.

91,2 %

DES EMBALLAGES INDUSTRIELS SONT RECYCLÉS

100 %
PAPIER/CARTON

90,5 %
BOIS

61,7 %
PLASTIQUE

84,5 %
MÉTAL

Eurostat

En 2022, Valipac a modifié sa méthode de calcul afin de se conformer aux règles européennes de rapportage. Cette adaptation a entraîné une correction de 0,5 % du taux global de recyclage. Les principales corrections portaient sur les impuretés dans les flux de carton, de bois et de plastique et sur l'humidité dans le flux de carton. La méthodologie appliquée par Valipac a été confirmée à la suite d'un audit réalisé par Eurostat à l'automne 2022.

Grâce à l'introduction d'une nouvelle prime de recyclage, à des actions de communication d'envergure et aux efforts déployés pour convaincre de nouveaux collecteurs d'adhérer à Valipac, nous avons réussi à atteindre un taux de recyclage de 91,1 % pour le métal en 2022.

– ANDY HUVAERE
Manager Operations

Premier aperçu des taux de recyclage pour 2022

Selon les données provisoires de 2022, le taux de recyclage atteint un taux record de 92,4 %, en ligne avec le taux atteint en 2021.

Au cours de l'année écoulée, nos clients ont mis sur le marché 779 390 tonnes d'emballages industriels à usage unique, un volume comparable à celui de 2021 (784 648 tonnes). Au début du mois d'avril, le ratio entre les emballages à usage unique et les emballages réutilisables s'élevait à 4,38, contre 4,21 l'année précédente, ce qui indique que nos clients privilégient de plus en plus l'utilisation d'emballages réutilisables.

Les chiffres définitifs de recyclage seront publiés cet automne après réception de toutes les déclarations de nos clients et collecteurs affiliés.

ÉVOLUTION SUR 3 ANS

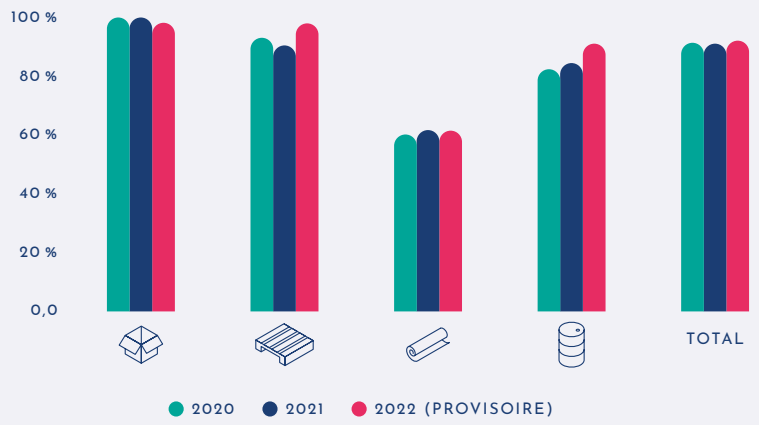

Réutilisation des emballages industriels

A côté des emballages à usage unique, les 6 200 clients de Valipac indiquent chaque année la quantité d'emballages réutilisables qu'ils mettent sur le marché belge. La quantité d'emballages réutilisables correspond au nombre de rotations multiplié par le poids de l'emballage (équivalent à usage unique).

63 %

DE TOUS LES CLIENTS UTILISENT DES EMBALLAGES RÉUTILISABLES

RATIO EMBALLAGES RÉUTILISABLES / EMBALLAGES À USAGE UNIQUE

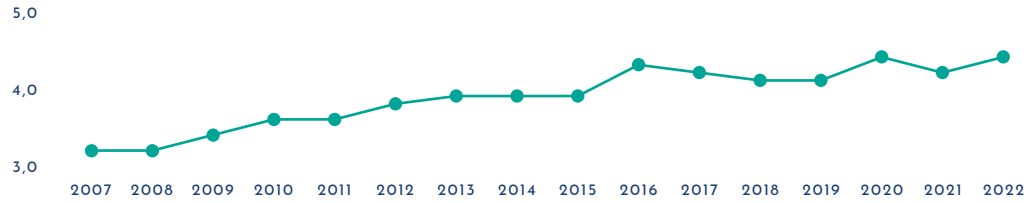

Le carton mis à part, les entreprises qui emballent des marchandises pour les commercialiser en Belgique utilisent des emballages réutilisables (en poids) dans plus de 90 % des cas.

Le pourcentage d'emballages réutilisables est de 5 à 10 % plus élevé pour les entreprises qui emballent des marchandises destinées au marché belge que pour les entreprises qui importent des marchandises emballées.

RATIO EMBALLAGES À USAGE UNIQUE / EMBALLAGES RÉUTILISABLES MIS SUR LE MARCHÉ BELGE PAR DES ENTREPRISES QUI EMBALLENT DES MARCHANDISES

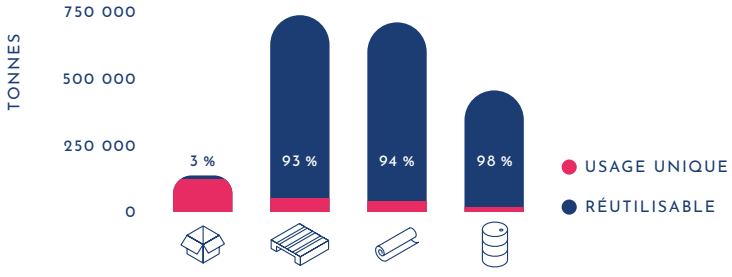

RATIO EMBALLAGES À USAGE UNIQUE / EMBALLAGES RÉUTILISABLES MIS SUR LE MARCHÉ BELGE PAR DES ENTREPRISES QUI IMPORTENT DES MARCHANDISES EMBALLÉES

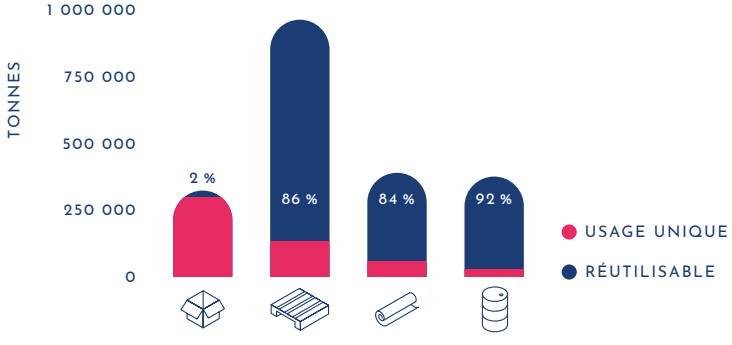

" La législation mettra de plus en plus l'accent sur la prévention des emballages, l'amélioration de la recyclabilité et l'utilisation d'emballages réutilisables. Les entreprises font donc face à un défi de taille. Valipac aura pour rôle de les informer et de les accompagner dans cette transition vers une économie plus circulaire.

– VIENNA DE HONDT
Manager Customer Service

491574
HT
CP 1
DE.
NW3 490254
HT
CP 1
1230 091
CP1
3/012
DE-RP1
49015
HT
CP 1
5/02/8

Résultat financier 2022

Pour la première fois en 20 ans, nous avons majoré nos tarifs en 2022, ce qui a entraîné une augmentation du chiffre d'affaires, atteignant près de 18 millions d'euros. Ces recettes additionnelles ne couvriront que partiellement le financement des obligations supplémentaires du nouvel agrément.

L'organe d'administration a décidé de réduire progressivement les réserves financières accumulées.

2022 a été la première année du nouvel agrément. Les obligations supplémentaires imposées par cet agrément (voir encadré page 14) ont entraîné une augmentation des dépenses, ce qui est également clairement illustré dans le graphique. Par exemple, les rétributions des déballeurs ont augmenté en raison de la prime supplémentaire pour le métal, ainsi que la rétribution de traçabilité et les frais de fonctionnement dus aux audits des recycleurs à l'étranger.

Alors qu'en 2021, nous pouvions encore faire état d'une plus-value non réalisée de 939 000 € sur nos portefeuilles d'investissement, pour 2022, nous avons enregistré une moins-value non réalisée de 1 299 000 €. Cette situation est due à l'inflation, à la crise énergétique et à la guerre en Ukraine, qui ont eu un impact négatif sur les actions et les obligations au 31 décembre 2022. Heureusement, nous constatons une reprise prudente au cours du premier trimestre 2023.

L'exercice 2022 se clôture par une perte de 1 250 000 €. Sans les pertes sur les investissements, l'exercice 2022 se serait terminé pratiquement à l'équilibre.

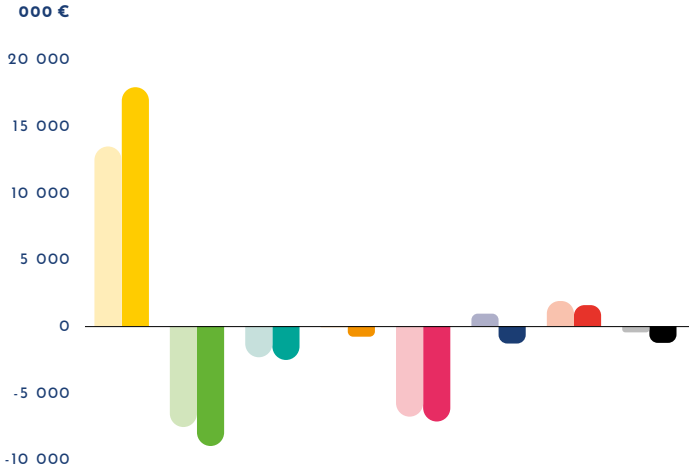

2021	2022	
		REVENUS DE FACTURATION CLIENTS
		RÉTRIBUTIONS DÉBALLEURS
		RÉTRIBUTIONS COLLECTEURS
		RÉTRIBUTIONS TRAÇABILITÉ
		FRAIS DE FONCTIONNEMENT
		RÉSULTAT FINANCIER
		REPRISE DE PROVISION DES ANNÉES PRÉCÉDENTES
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE

" En 2022, nous avons dû faire face aux défis du nouvel agrément, avec des passifs supplémentaires et des coûts associés. Sans la moins-value sur les investissements due à des facteurs externes, l'année 2022 se serait terminée à l'équilibre grâce à un suivi minutieux des coûts.

– LUC VAN DE VONDEL
Director Finance
& Competence Centers

Nouvel agrément 2022-2026

Les activités de Valipac doivent être soumises tous les cinq ans à un agrément octroyé par la Commission Interrégionale de l'Emballage. L'agrément actuel de Valipac impose des obligations supplémentaires très ambitieuses pour la période 2022-2026, notamment:

- Identifier les destinations finales de recyclage pour tous les types de déchets d'emballages,
- Contrôler le recyclage effectif auprès des destinations finales,
- Stimuler le recyclage en Europe,
- Réaliser des projets pour stimuler la circularité des emballages industriels,
- Stimuler l'utilisation de contenu recyclé dans les emballages en plastique,
- Mettre en place un plan pour inciter à plus de prévention et de réutilisation des emballages industriels.

POUR DES CHAMPIONS DU TRI, **CES MÉDAILLES VALENT DE L'OR.**

La Belgique championne du tri

La Belgique est championne du tri. Aussi bien à la maison qu'au travail, les Belges trient beaucoup mieux que les autres Européens. Par ses actions de communication, Valipac continue à convaincre les entreprises de trier leurs déchets d'emballages industriels. Outre les messages classiques de communication via différents canaux, nous menons chaque année une campagne de sensibilisation à la collecte des films en plastique.

Nous mettons également en place des projets opérationnels pour encourager la collecte sélective des flux complexes. C'était par exemple le cas en 2022 pour les seaux de peinture et les aérosols pour PU.

Toutes les infos utiles sur: Jetriedansmonentreprise.be

Avec le site Internet Jetriedansmonentreprise.be, Valipac offre une mine d'informations aux entreprises qui se posent des questions sur le tri. Quelles sont les obligations de mon entreprise? Mon entreprise a-t-elle droit à des primes? Que deviennent les déchets après la collecte? Comment trouver un collecteur?

Le site offre un guide détaillé pour commencer le tri sélectif, ainsi que des conseils pratiques pour le mettre en place de manière optimale. Le site web existe depuis 2018, mais il a été entièrement repensé à l'été 2022 pour un résultat plus frais, plus moderne et plus ergonomique.

L'image de marque et la navigation ont été revues pour faire de la plateforme une **ressource indispensable** pour toute entreprise à la recherche d'informations sur le tri. Chaque année, nous enregistrons 15 000 visiteurs.

Le site a pour objectif de fournir une réponse complète aux questions que se posent les entreprises, même sur les flux autres que les emballages industriels. Nous collaborons à cette fin avec Fost Plus et Recupel. La boutique de tri propose un large choix de **matériel de communication, disponible gratuitement** pour les entreprises. Elles peuvent y retrouver leurs affiches et dépliants, ainsi que nos affiches dédiées aux emballages industriels. La boutique ne désemplit pas: depuis son lancement en août, plus de 1 000 affiches ont déjà été commandées.

Je trie
dans mon entreprise

Soutenir les régions dans leur communication

Les pouvoirs publics ont également un rôle important dans l'amélioration du comportement de tri des entreprises, notamment par l'introduction des obligations de tri. En soutenant mutuellement notre message, nous le renforçons.

Une nouvelle tradition bruxelloise

En juin 2022, le gouvernement bruxellois a approuvé la nouvelle version du **Brudalex**, le cadre légal des règles de gestion des déchets industriels.

Les nouvelles obligations de tri pour les entreprises sont entrées en vigueur le 1er mai 2023. Pour les faire connaître, nous avons lancé une campagne en novembre 2022 et avril 2023 en collaboration avec Bruxelles Environnement.

Le mailing intitulé "Faites du tri des déchets une nouvelle tradition bruxelloise" représente un cornet de frites en plastique avec des frites en carton. Il a été envoyé à 3 000 entreprises bruxelloises en novembre et soutenu par une campagne sur LinkedIn.

Il a été suivi d'un autre e-mailing en avril et d'un mailing direct (lettre et dépliant) à 6 000 entreprises bruxelloises.

9 000

ENTREPRISES BRUXELLOISES SENSIBILISÉES

Ne jamais laisser une poubelle seule

Au printemps 2023, l'OVAM a lancé une campagne ludique pour sensibiliser les entreprises à l'obligation de trier correctement leurs déchets. Et croyez-nous, ce message est absolument nécessaire! En effet, savez-vous qu'environ 50 % des déchets résiduels des entreprises sont mal triés ?

La campagne a été lancée début mai et nous avons mis en place une vague de sensibilisation médiatique, comprenant une campagne de sensibilisation sociale sur LinkedIn et du bannering sur différentes plateformes B2B. Valipac a soutenu cette campagne en envoyant un e-mail à environ 40 000 entreprises flamandes. Ce mail renvoyait vers une page spécifique du site iksorteerinmijnbedrijf.be pour plus de détails.

" Le tri des déchets n'est pas seulement une responsabilité sociétale, c'est aussi la responsabilité des entreprises. Il est grand temps que les entreprises mettent la durabilité en pratique et fassent du tri des déchets une partie intégrante de leurs activités.

– INGRID BOUCHEZ
Manager Communication

Coup de pouce pour la collecte sélective des films en plastique

Depuis 5 ans, nous organisons une campagne de sensibilisation envers les entreprises qui ne trient pas encore les films en plastique. Nous les aidons à franchir le cap en leur distribuant gratuitement des kits de démarrage contenant trois sacs de collecte pour films en plastique et des informations utiles sur la manière de les trier.

La campagne a été lancée avec pour objectif principal d'augmenter le taux de recyclage du plastique d'ici à 2030. En effet, d'ici cette échéance, 65 % des déchets d'emballages industriels en plastique devront être recyclés, soit une augmentation de 2 000 tonnes par rapport à la situation actuelle ! Avec un compte à rebours affichant "plus que 2 648 jours", la campagne a capitalisé sur un sentiment d'urgence inversé : oui, il est encore temps. Et il n'y a que de bonnes raisons de s'y mettre maintenant !

2 500 entreprises ont reçu le kit de démarrage en 2022. 25 000 autres ont eu la possibilité de le commander gratuitement. Au total, ce ne sont pas moins de 4 800 entreprises qui ont pu tester gratuitement les sacs de collecte.

POUR OUVRIR CE COLIS.

4 800

KITS DE DÉMARRAGE COMMANDÉS

The Power of Data

Chez Valipac, nous avons rapidement compris que les données sont un outil indispensable pour améliorer notre connaissance du marché.

En collectant et en analysant les données que nous recevons des collecteurs et traders affiliés, nous identifions des modèles et des tendances que nous leur communiquons ensuite par le biais de rapports personnalisés. Ils reçoivent non seulement des infos sur les tonnages collectés à partir de leurs propres flux de déchets, mais ils peuvent aussi se situer par rapport à leurs concurrents, ce qui permet d'identifier des opportunités supplémentaires en matière de collecte sélective. Ces données nous permettent enfin d'élaborer des campagnes de sensibilisation très ciblées.

En reliant les ensembles de données des collecteurs et des traders, nous pouvons également retracer le parcours des déchets d'emballages depuis leur collecte en Belgique jusqu'à leur recyclage en Belgique ou dans une autre partie du monde.

" Grâce aux nombreuses informations que les données nous fournissent, Valipac peut contribuer à un monde plus durable.

– KEVIN HALEYDT
Data Expert

Outre les campagnes de sensibilisation, nous menons également des projets concrets pour collecter des flux complexes

Depuis plus de 15 ans, avec Clean Site System, nous offrons aux entrepreneurs une solution efficace et peu coûteuse pour collecter les films en plastique sur leurs chantiers. Grâce à cette expérience et à nos contacts dans le secteur de la construction, nous avons pu mettre en place deux nouveaux projets.

PURE - RECYCLAGE DES AÉROSOLS POUR POLYURÉTHANE

Avec le projet PUre, nous voulons apporter une solution aux aérosols pour PU sur les chantiers, qui finissent encore trop souvent dans les déchets résiduels. Les aérosols pour PU font partie des déchets dangereux et sont soumis à des obligations légales de tri. En octobre 2022, à la demande de Wienerberger et Soudal, nous avons lancé un projet pilote auprès des négociants en matériaux de construction.

Comme pour le Clean Site System, les entrepreneurs peuvent obtenir des sacs de tri auprès des négociants en matériaux de construction participants. Une fois remplis, les sacs sont rapportés chez le même négociant, après quoi ils sont envoyés en recyclage.

Grâce au cofinancement de Wienerberger et de Soudal, les sacs sont disponibles gratuitement chez les négociants participants pendant le projet pilote; par la suite, ils seront payants.

A ce jour, 1 500 aérosols ont déjà été envoyés en recyclage.

SOUDAL Wienerberger

SEAUX DE PEINTURE

Les seaux de peinture font également partie des déchets dangereux et sont donc soumis à des obligations de tri. En collaboration avec IVP Coatings et les producteurs de peinture Akzo Nobel, PPG et Boss Paints, nous étudions la faisabilité d'un système de reprise des récipients de peinture (vides ou non). Nous cherchons également une solution pour recycler la peinture restée dans l'emballage et nous évaluons la possibilité d'utiliser du plastique à base de contenu recyclé pour la production de nouveaux seaux de peinture.

Le projet pilote sera lancé en automne 2023.

" C'est grâce à une étroite collaboration avec des partenaires fiables que Valipac peut recycler des flux complexes de déchets d'emballages.

– **MICHIEL VAN DEN PLAS**
Manager Strategic Projects

99 %

DES DESTINATIONS FINALES DU PLASTIQUE IDENTIFIÉES

Traçabilité maximale et plus de recyclage en Europe

L'une des principales missions de Valipac est d'identifier les destinations finales et de garantir le recyclage effectif des déchets d'emballages industriels générés par les entreprises belges.

Réalisé : les plastiques

En 2019, nous avons commencé à identifier les destinations finales des déchets d'emballages industriels en plastique. Grâce aux contrats que nous avons signés avec 20 traders au cours des 3 dernières années, nous avons aujourd'hui une vision claire de 99 % des destinations finales de recyclage en termes de volume (ou 62 324 tonnes).

Les matériaux sont livrés à 245 recycleurs dans le monde entier. 40 % des déchets d'emballages industriels en plastique sont recyclés en Europe, 40 % en Asie et 20 % en Turquie.

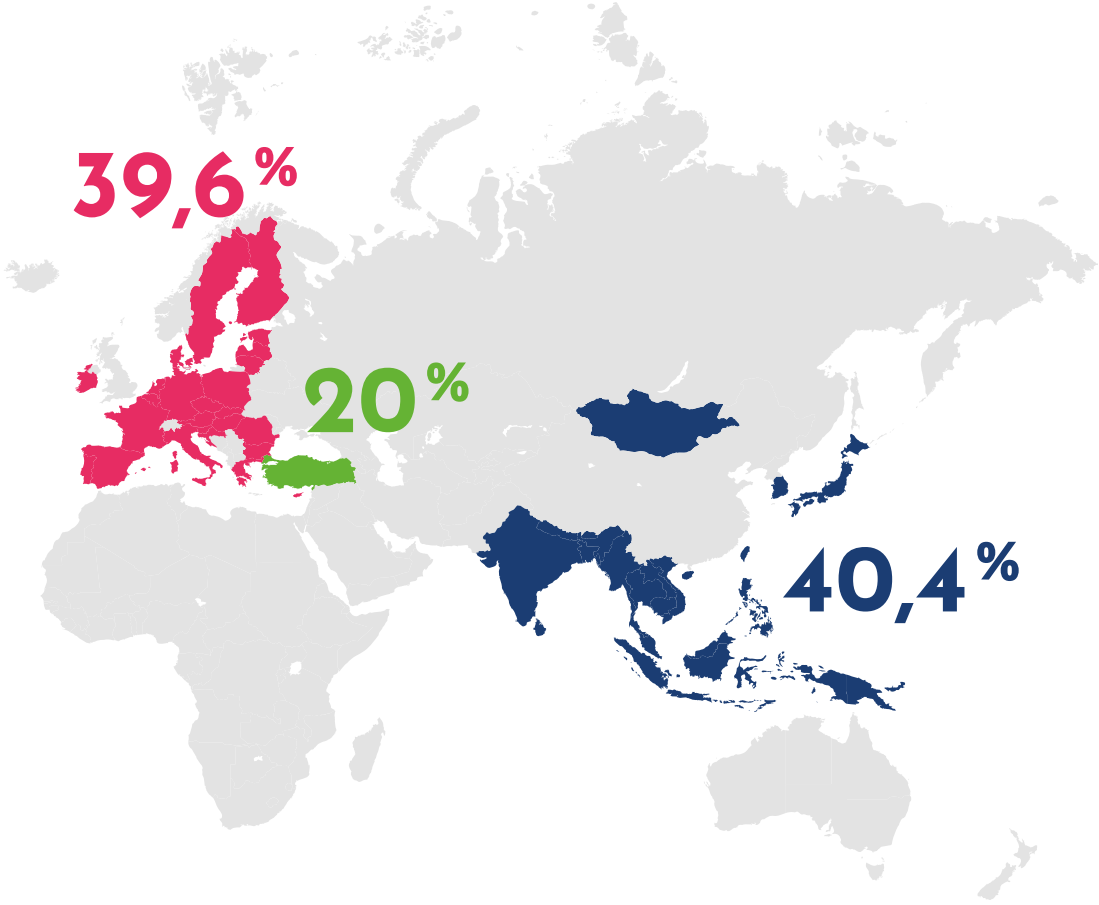

En cours: papier/carton

En 2021, nous avons entamé les premières démarches pour assurer le suivi du papier/carton. Le contexte est très différent: alors que les plastiques transitent principalement par des traders, environ 70 % des déchets d'emballages en papier/carton sont directement acheminés vers les recycleurs par l'intermédiaire des collecteurs.

Les 30 % restants transitent par des traders, cependant, même dans ce cas, 90 à 95 % sont recyclés en Europe, où une capacité de recyclage significative est disponible.

La majeure partie des destinations est donc communiquée directement par les collecteurs affiliés, qui saisissent les destinations de leurs déchets d'emballages en papier/carton dans notre toute nouvelle application MyClientsRecycling, sur la base de leurs documents de transport. Ce nouveau système de déclaration est utilisé depuis le début de l'année 2022 (voir encadré) et a permis, après une année de déclaration, d'identifier 91 % des destinations des déchets d'emballages en carton.

Prochainement: le bois et les métaux

Pour parvenir à une traçabilité totale, nous avons entamé cette année les premières démarches pour cartographier également les destinations du métal et du bois de la manière la plus complète possible.

Nouveau système de déclaration MyClientsRecycling

En 2022, nous avons lancé notre nouveau système de déclaration MyClientsRecycling. Avec ce nouveau système, les collecteurs introduisent tous les deux mois les quantités de déchets d'emballages collectés par matériau et par destination. Leur déclaration annuelle se résume alors, sous réserve de quelques ajustements mineurs, à la somme des déclarations périodiques.

MyClientsRecycling est une application performante et flexible qui permet à Valipac d'identifier les destinations finales de recyclage via trading sur la base des déclarations des traders ou des déclarations supplémentaires des collecteurs, basés sur les documents de transport disponibles.

Changer de système de déclaration après 12 ans suscite naturellement un certain stress. Grâce à une explication détaillée du système lors d'un webinaire en ligne auquel ont participé plus de 70 collecteurs et à un soutien intensif de la part de nos Account Managers, le système a été accueilli très positivement. Après un an, nous avons reçu un total de 2 000 déclarations, ce qui atteste de l'utilisation aisée du système.

" Le succès du nouveau système de déclaration est le fruit d'un travail collectif. Grâce à notre engagement commun, son utilisation se déroule sans aucun problème. Lorsque nous avançons tous ensemble, le succès est inévitable

– BERT BESSEMS
Manager Operations

Contrôle de l'effectivité du recyclage

Valipac fait réaliser des audits afin de vérifier auprès des recycleurs en dehors de l'Europe que les déchets d'emballages industriels d'origine belge sont effectivement intégrés dans le processus de recyclage.

Ces audits ont pour but de vérifier que les matériaux livrés sont effectivement recyclés et que le recyclage se déroule dans des "conditions largement équivalentes". La purification de l'air est-elle suffisante ? Qu'advient-il des eaux usées ? Les mesures de sécurité nécessaires sont-elles respectées ? En d'autres termes, nous vérifions si les règles en matière d'environnement, de sécurité et de travail des enfants sont respectées. Pour ce faire, nous faisons appel à SGS, qui envoie des experts locaux pour effectuer des audits dans le pays de destination finale. Lors de ces audits, nous vérifions également que le recycleur dispose de tous les permis légaux nécessaires à l'exercice de l'activité de recyclage.

Jusqu'à présent, 47 audits ont été réalisés auprès de recycleurs de déchets d'emballages industriels en plastique en dehors de l'Europe, dont 39 dossiers sont complets. Nous atteignons ainsi un taux de conformité de 79 %. Nous avons déjà planifié 17 audits supplémentaires pour atteindre un niveau de conformité de 80 % d'ici la fin de l'année. 9 recycleurs ayant déjà fait l'objet d'un audit seront à nouveau contrôlés cette année.

Qu'entendons-nous par "conformité" ? Il s'agit de la part du volume recyclé dans le respect des normes de l'UE. Les recycleurs qui n'ont pas encore fait l'objet d'un audit ne sont donc pas pris en compte dans le calcul du niveau de conformité. Il s'agit d'un processus continu alimenté par Valipac. Le taux de conformité de 79 % est un résultat intermédiaire. Cela ne signifie pas que 21 % ne sont pas conformes, mais plutôt qu'il reste des audits à effectuer.

Résultats des audits auprès des recycleurs de plastique

La grande majorité des audits n'a révélé aucune irrégularité. Un constat très positif pour la crédibilité de Valipac.

Seuls 3 recycleurs, 1 au Vietnam et 2 en Turquie, n'ont pas pu être considérés comme "conformes", principalement en raison de l'absence de permis d'environnement. Ensemble, ils représentent 2 200 tonnes de plastique en 2022.

Valipac a immédiatement pris les mesures nécessaires : les traders qui livrent des matériaux à ces recycleurs ont été informés et les tonnages ont été déduits des chiffres de recyclage de Valipac.

Aujourd'hui, 79 % du tonnage destiné à l'exportation a été contrôlé et est conforme. Nous continuerons à effectuer des audits afin d'atteindre la barre des 90 % d'ici à 2024.

– **JENS POELAERT**
Manager Operations

Le recyclage local reste un défi difficile à relever, notamment en raison de la multiplicité des facteurs qui entrent en jeu. Pourtant, nous continuons à le promouvoir, car nous sommes convaincus qu'il s'agit de l'un des éléments constitutifs de la circularité.

– XAVIER LHOIR
Director Operations & Circularity

Stimuler le recyclage local

Le recyclage local, ou recyclage en Europe, est fondamental pour promouvoir une plus grande circularité des emballages en Europe. Afin de motiver non seulement les collecteurs mais aussi les traders à faire appel à des recycleurs locaux et donc à augmenter la capacité de recyclage en Europe, nous octroyons plusieurs primes depuis le 1er janvier 2022 :

- Recyclage matière au sein de l'Union européenne : 20 €/T ;
- Recyclage matière dans un rayon de 300 km autour de Bruxelles : 10 €/T ;
- Recyclage matière chez des recycleurs certifiés EuCertPlast (ou équivalent) : 5 €/T.

Nos premières analyses révèlent un impact positif. Ainsi, nous constatons déjà une augmentation significative du recyclage des plastiques en Europe en 2022.

Cependant, les perspectives pour 2023 semblent différentes : d'autres facteurs ont également un impact sur le recyclage local, par exemple la demande en matière recyclée, le coût de l'énergie, le prix de la matière vierge par rapport au prix de la matière recyclée, l'économie générale et la demande de produits en plastique recyclé. Valipac surveille en permanence l'impact de ces facteurs sur le recyclage local en Europe.

Des emballages durables pour plus de circularité

La clé de la circularité réside dans le choix adéquat de l'emballage. Lorsque nous concevons un emballage, il est essentiel de prendre en compte son impact tout au long de son cycle de vie. Étant donné que de nombreuses entreprises ne savent pas toujours vers qui se tourner pour améliorer la durabilité de leurs emballages, nous avons développé des outils à cet effet.

Source : Packlab Arteveldehogeschool

Pack it Better

En collaboration avec Fost Plus et avec le soutien des fédérations sectorielles Fevia, Comeos et Detic, Valipac a lancé en 2020 la plateforme de connaissances Pack it Better. Son objectif principal est de faciliter la mise en relation des entreprises avec des experts, afin de garantir une prise en compte systématique de l'impact environnemental lors de la conception d'emballages.

Cette ambition s'est concrétisée en 2022 par l'organisation de trois webinaires. En partenariat avec des experts de Sowalfin, Celabor, Arteveldehogeschool et Pack4Food, ces webinaires ont suscité l'intérêt de plus de 300 entreprises.

Si vous souhaitez revoir les webinaires, ils sont disponibles sur le site web packitbetter.be.

PackItBetter
The Belgian Hub for Packaging Eco-Design

Valipac Academy:
toutes les informations en un seul endroit

Cette année, nous sommes fiers de présenter la Valipac Academy. Son objectif est de créer une valeur ajoutée pour nos clients. Ils y trouvent non seulement toutes les informations nécessaires pour remplir leur déclaration, mais également des articles détaillés sur la durabilité des emballages, le recyclage de leurs emballages, ainsi qu'une explication claire de la législation européenne, belge et régionale en vigueur.

Dans le module "**Emballages durables**", nous mettons l'accent sur les directives de design4recycling, qui visent à intégrer les emballages industriels dans un modèle circulaire. Cela signifie concevoir les emballages de manière à ce qu'ils puissent être utilisés comme matières premières en fin de vie, avec des propriétés aussi proches que possible de celles des matières premières vierges.

Nos clients ont également accès à un outil de calcul permettant d'évaluer la recyclabilité de leurs emballages. Pour chaque matériau, nous fournissons une réponse immédiate à la question suivante: dans quelle mesure cet emballage est-il réellement recyclable ?

Le module "**Mieux comprendre la législation**" offre un aperçu complet des différentes législations en vigueur dans les trois régions, ainsi que de l'origine de ces législations, c'est-à-dire les textes juridiques européens sur lesquels elles sont basées. Nous suivons de près l'évolution de la législation afin de fournir à nos clients les informations les plus complètes.

En plus de cela, nous proposons des webinaires informatifs sur la plateforme. Les webinaires portant sur la manière de remplir la déclaration ont été suivis par plus de 450 clients.

Nous mettons régulièrement à jour le site web avec des informations actualisées et l'offre de webinaires et de formations sera encore élargie dans les mois à venir. Au cours du premier trimestre 2023, le site web a déjà été visité par 1 200 clients, ce qui témoigne de l'intérêt qu'il suscite.

Stimuler l'utilisation de matières recyclées dans les nouveaux emballages en plastique

Depuis l'année de référence 2022, nos clients bénéficient d'une prime de 50 € par tonne pour la matière recyclée dans les emballages industriels en plastique utilisés pour commercialiser leurs marchandises en Belgique. Cette prime s'applique aux emballages contenant au moins 30 % de matière recyclée post-consommation, c'est-à-dire provenant de collectes sélectives auprès des entreprises.

Cette prime a pour objectif d'encourager l'utilisation de matériaux recyclés dans les emballages. Nous souhaitons ainsi promouvoir la durabilité et la circularité dans l'industrie.

Afin d'aider nos clients à trouver des fournisseurs d'emballages certifiés utilisant des matériaux recyclés post-consommation, nous avons développé la plateforme myRecycledContent.be. Cette plateforme sert de point de rencontre entre les utilisateurs d'emballages à base de contenu recyclé et les producteurs proposant ces emballages. À ce jour, nous avons répertorié plus de 20 producteurs offrant plus de 150 références de produits sur le site. Nous sommes ravis de constater que 2 500 clients ont déjà visité la plateforme, démontrant ainsi un intérêt croissant pour les emballages recyclés.

750

TONNES DE PCR SUR LE MARCHÉ EN 2022

Résultat de cette action dans les chiffres de 2022

Parmi les 3 600 clients qui ont déclaré des plastiques à Valipac pour l'année de référence 2022, seulement 27 d'entre eux ont également déclaré des plastiques avec contenu recyclé. Ensemble, ils représentent une quantité d'environ 750 tonnes de matières recyclées. Ainsi, le taux de matière recyclée dans les emballages industriels en plastique se situe actuellement entre 1 et 2 %.

À court terme, il est peu probable que nous observions une augmentation significative de ce pourcentage. Cependant, nous anticipons une évolution lorsque le projet de règlement sur les emballages et les déchets d'emballages sera plus précis. En effet, cette législation européenne prévoit une obligation d'utiliser au moins 35 % de matière recyclée dans les emballages industriels en plastique à partir de 2030. En attendant cette échéance, Valipac continue de semer des graines et d'informer et sensibiliser un maximum d'entreprises.

" Le geste de jeter est simple. En revanche, la collecte et le recyclage des déchets représentent des défis plus complexes. De même, l'utilisation de matériaux recyclés dans les emballages constitue un véritable défi. Cependant, grâce à des efforts concertés, nous travaillons activement pour rendre ces deux défis aussi faciles à relever que possible.

– FILIP VANGEEL
Manager Sustainability

Conclusion

Un regard vers l'avenir

Ce rapport annuel présente les réalisations de la première année de la période d'agrément 2022-2026. En plus de mettre en œuvre la responsabilité élargie du producteur telle que prévue par la loi, nous avons accordé une attention particulière à la promotion de la circularité des emballages industriels. Valipac entame ainsi un voyage dont les résultats se manifesteront clairement dans les années à venir.

Les résultats présentés dans ce rapport annuel témoignent de l'effort collectif d'une équipe solide travaillant conjointement pour concrétiser nos ambitions et nos projets. Le respect des quatre valeurs fondamentales de Valipac, à savoir "Fiable, Attentionné, Pragmatique et Innovant", demeure un élément essentiel de notre mode de fonctionnement.

Valipac: un modèle pour la Belgique et au-delà. Avec un parcours de 25 années, Valipac se distingue par son avance, tandis que d'autres pays européens n'ont pas encore mis en place de système pour les emballages industriels. D'ici 2024, tous les États membres devront en implémenter un pour l'ensemble des emballages.

En Europe, aucune autre organisation ne possède autant d'expertise que Valipac sur les emballages industriels.

Les connaissances et les outils développés par Valipac en matière de circularité devraient être partagés avec d'autres systèmes et pays européens. Il est dans l'intérêt de l'industrie européenne de progresser vers une approche aussi uniforme que possible, avec des systèmes de rapportage similaires et une interprétation commune de ce qui est recyclable ou non.

Valipac joue un rôle essentiel à cet égard en proposant des services partagés tels que notre approche de la traçabilité et de l'audit des recycleurs. De plus, nous nous engageons activement à promouvoir une harmonisation européenne en matière de design4recycling, de rapportage, et bien d'autres aspects.

Dans les années à venir, notre objectif principal sera de créer de la valeur pour nos partenaires en mettant à leur disposition des données et des informations sur la circularité des emballages industriels.

Francis Huysman
Managing Director

Lieven Stalmans
Président

Notre équipe

valipac

valipac.be